



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le neuvième jour de septembre deux mille treize, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
- M^{me} Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
- M^{me} Claudette Robinson, maire de La Martre
- M^{me} Jovette Gasse, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M. Jean-Sébastien Cloutier, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Mario Lévesque, maire suppléant de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est également présent :

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 35 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8113-09-2013

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour en retirant le point suivant :

11.7 PR-Développement du ski hors-piste en Gaspésie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8114-09-2013

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2013

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2013 a été courriellé à chacun des maires le 6 septembre dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2013 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8115-09-2013

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juillet 2013

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juillet 2013 a été courriellé à chacun des maires le 6 septembre dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juillet 2013 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi des procès-verbaux du 8 et 12 juillet 2013 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Allen Cormier, préfet, présente son rapport d'activité pour la période d'août à septembre 2013.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente son rapport d'activité pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2013.

MRC

RÉSOLUTION NUMÉRO 8116-09-2013

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* :

Paiements : 778 196,34 \$

Factures : -310,43 \$

TOTAL : 777 885,91 \$

Présenté aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO 8117-09-2013

Signatures autorisées, ententes de financement nouveaux programmes de formation au niveau collégial, soins infirmiers et sciences humaines

CONSIDÉRANT QUE des ententes devront être signées entre les divers bailleurs de fonds, les partenaires financiers et la MRC de La Haute-Gaspésie afin de soutenir financièrement l'implantation de deux nouveaux programmes de formation au centre de formation professionnelle de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise le préfet, M. Allen Cormier, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer tous les documents relatifs au financement pour l'implantation de deux nouveaux programmes de formation au niveau collégial, soit en soins infirmiers et en sciences humaines, au centre de formation professionnelle de La Haute-Gaspésie, avec divers bailleurs de fonds et partenaires financiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8118-09-2013

Appui projet international Gaspésie-Pérou 2013-2014

CONSIDÉRANT la demande d'appui de Carrefour Jeunesse-Emploi Avignon-Bonaventure pour son *Projet international Gaspésie-Pérou 2013-2014* ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a comme objectif général de faire vivre à 10 jeunes gaspésiens, âgés de 18 et 25 ans, une expérience à l'international ;

CONSIDÉRANT QUE cette expérience permettra, entre autres, à ces jeunes de :

- persévérer dans leur parcours scolaire
- développer des attitudes et comportements positifs
- clarifier leur projet de vie
- développer de saines habitudes de vie
- apprendre à se connaître
- ouvrir leurs horizons
- développer leur estime de soi

CONSIDÉRANT QUE ce projet sera sûrement, pour les jeunes, une expérience positive et enrichissante ;

CONSIDÉRANT le projet de lettre d'appui adressée à M. Ronald Ménard de Carrefour Jeunesse-Emploi Avignon-Bonaventure à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO LÉVESQUE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie le *Projet international Gaspésie-Pérou 2013-2014* de Carrefour Jeunesse-Emploi Avignon-Bonaventure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAMROT, CONFIRMATION FINANCIÈRE, PROJET MISE EN PLACE DE PROGRAMMES D'ÉTUDES À SAINTE-ANNE-DES-MONTS

À titre informatif, dépôt de la lettre, datée du 25 juillet 2013, de M. Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, adressée à M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, confirmant sa contribution financière de 300 000 \$, dans le cadre du *Fonds conjoncturel de développement*, au projet de mise en place de programmes d'études à Sainte-Anne-des-Monts.

MRN, DOSSIER DENISO LABEL

À titre informatif, dépôt de la lettre, datée du 18 juillet 2013, de Mme Christyne Tremblay, sous-ministre du ministère des Ressources naturelles, adressée à M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, relative à la suite aux consultations qui ont eu lieu au cours des dernières semaines au sujet du projet soumis en décembre 2012 par le Groupe de scieries G.D.S. inc., lequel projet prévoit la fermeture définitive de l'usine de sciage située à La Martre et la réattribution d'une partie des volumes qui lui ont été consentis dans les forêts du domaine de l'État, afin de consolider les activités de l'usine de sciage connue sous le nom de Bois Marsoui G.D.S. inc.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8119-09-2013

Appui le projet *Mise en valeur des collections du Musée des phares*

CONSIDÉRANT la demande d'appui du Musée des phares pour son projet *Mise en valeur des collections du Musée des phares* prévu en 2014;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est une symbiose entre le monde des musées et les jeunes de nos communautés ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet aidera les jeunes de la Haute-Gaspésie à développer des habiletés et des habitudes de travail transférables dans diverses organisations, ce qui leur permettra d'augmenter leur employabilité pour le plus grand bien de notre région ;

CONSIDÉRANT QUE pour le musée, ce projet permettra d'augmenter la visibilité de ses collections via le Réseau Canadien d'Information sur le Patrimoine RCIP de patrimoine canadien ainsi que sur Info-Muse du Réseau québécois des musées ;

CONSIDÉRANT le projet de lettre d'appui adressée à M. Gérald Varichon, chargé de projet, du Musée des phares à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie le projet *Mise en valeur des collections du Musée des phares*, prévu en 2014, du Musée des phares.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOTS INTRA, BUDGET 2013

À titre informatif, dépôt du courriel, daté du 12 août 2013, de M. Mario Landry de la CRÉGÎM, adressé à M. Allen Comier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, confirmant une entente de financement dans le cadre du PDRF pour la réalisation de travaux d'aménagement sur les lots intramunicipaux, et ce, pour une somme équivalente aux années antérieures, soit 95 086 \$.

ENROCHEMENT RIVIÈRE-À-CLAUDE/MARSOUI

À titre informatif, dépôt du courriel, daté du 11 août 2013, de M. Denis Gaumond, adressé à la MRC de La Haute-Gaspésie, demandant un appui pour la solution qu'il propose concernant les travaux sur la route 132 obstruant la vue de la mer.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8120-09-2013

Appui municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine, publicités et nouvelles locales sur les ondes de TVA

CONSIDÉRANT la résolution 2013-08-375 de la municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine concernant son opposition qu'à partir du 22 août 2013 les publicités et les nouvelles locales sur les ondes de TVA parviendront de Carleton;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine s'oppose à ce changement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie les démarches de la municipalité de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine, laquelle informe Cogéco câble qu'elle s'oppose à ce que les publicités et les nouvelles locales sur les ondes de TVA, à compter du 22 août 2013, parviennent de Carleton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSEAU MUSÉAL ET PATRIMONIAL DE LA GASPÉSIE, FIN DU BAIL

À titre informatif, dépôt du courriel, daté du 27 août 2013, de Mme Louise Cyr, présidente, du Réseau muséal et patrimonial de la Gaspésie, adressé à la MRC de La Haute-Gaspésie, avisant qu'elle désire mettre fin au bail pour le local utilisé par le Réseau à la fin du mois d'août prochain.

MAMROT, RAPPORT FINANCIER 2012 ET INDICATEURS DE GESTION MUNICIPAUX

À titre informatif, dépôt de la lettre, datée du 13 août 2013, de Mme Nancy Klein, directrice du Service de l'information financière et du financement du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, adressée à M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie, accusant réception des résolutions, adoptées en juillet 2013, par le conseil de la MRC relatives au rapport financier 2012 et aux indicateurs de gestion municipaux.

MDDEFP, AUTORISATIONS ENVIRONNEMENTALES DANS LA RIVE, SUR LE LITTORAL ET DANS LA PLAINE INONDABLE DES LACS ET DES COURS D'EAU

À titre informatif, dépôt de la lettre, datée du 19 août 2013, de M. Serge St-Louis, directeur régional par intérim du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, adressée à M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Gaspésie, ayant comme objet *Autorisations environnementales dans la rive, sur le littoral et dans la plaine inondable des lacs et des cours d'eau*.

SERVICE AMÉNAGEMENT

RÉSOLUTION NUMÉRO 8121-09-2013

Émission d'un certificat de conformité – Règlement n° 211-2013 de la Ville de Cap-Chat

CONSIDÉRANT le *Règlement n° 211-2013 amendant le Règlement de zonage n° 068-2006 afin d'autoriser les usages « résidences de tourisme » dans la zone Pc.6 et de réduire les dimensions minimales de ces résidences dans les zones Pc.1 et Pc.6* de la Ville de Cap-Chat;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par le règlement n° 211-2013;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des modifications, le conseil de la MRC considère que le règlement n° 211-2013 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE GASPÉSIE déclare le *Règlement n° 211-2013 amendant le Règlement de zonage n° 068-2006 afin d'autoriser les usages « résidences de tourisme » dans la zone Pc.6 et de réduire les dimensions minimales de ces résidences dans les zones Pc.1 et Pc.6* conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8122-09-2013

Émission d'un certificat de conformité – Règlement n° 13-786 de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 13-786 Modifiant le Règlement de zonage numéro 04-620 et régissant le dégagement vertical dans le voisinage de l'aérodrome* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par le règlement numéro 13-786;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des modifications, le conseil de la MRC considère que le règlement numéro 13-786 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE GASPÉSIE déclare le *Règlement numéro 13-786 Modifiant le Règlement de zonage numéro 04-620 et régissant le dégagement vertical dans le voisinage de l'aérodrome* conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions de son document complémentaire en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FSTD ET PACTE RURAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 8123-09-2013

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Chalet communautaire*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la municipalité de Marsoui pour le projet *Chalet communautaire*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 2 770,28 \$ à la municipalité de Marsoui pour le projet *Chalet communautaire*, lequel montant sera pris dans le budget du *Pacte rural* 2013-2014 de la municipalité de Marsoui;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8124-09-2013

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *150^e anniversaire de la paroisse de Sainte-Anne-des-Monts*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Fabrique de Sainte-Anne-des-Monts pour le projet *150^e anniversaire de la paroisse de Sainte-Anne-des-Monts*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 1 000 \$ à la Fabrique de Sainte-Anne-des-Monts pour le projet *150^e anniversaire de la paroisse de Sainte-Anne-des-Monts*, lequel montant sera pris dans le budget du *Pacte rural* 2013-2014 de la ville de Sainte-Anne-des-Monts;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8125-09-2013

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Travaux extérieurs*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Maison des jeunes de Sainte-Anne-des-Monts pour le projet *Travaux extérieurs*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 1 000 \$ à la Maison des jeunes de Sainte-Anne-des-Monts pour le projet *Travaux extérieurs*, lequel montant sera pris dans le budget du *Pacte rural* 2013-2014 de la ville de Sainte-Anne-des-Monts;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8126-09-2013

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Promotion touristique 2014*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le CLD de La Haute-Gaspésie pour le projet *Promotion touristique 2014*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 34 655,91 \$, laquelle sera réservée jusqu'au 31 mars 2014, au CLD de La Haute-Gaspésie pour le projet *Promotion touristique 2014*, lequel montant sera pris dans le budget régional du *Pacte rural 2013-2014*;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8127-09-2013

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Service d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants de plus de 35 ans et des personnes immigrantes*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la MRC de La Haute-Gaspésie pour le projet *Service d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants de plus de 35 ans et des personnes immigrantes*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 15 000 \$ à la MRC de La Haute-Gaspésie pour le projet *Service d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants de plus de 35 ans et des personnes immigrantes*, lequel montant sera pris dans le budget régional du *Pacte rural 2013-2014*;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8128-09-2013

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Projet d'écodéveloppement*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le comité local pour l'aménagement et la protection de l'environnement de Cap-Chat (CLAPE) pour le projet *Projet d'écodéveloppement*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière, non remboursable, de 15 000 \$ au comité local pour l'aménagement et la protection de l'environnement de Cap-Chat (CLAPE) pour le projet *Projet d'écodéveloppement*, lequel montant sera pris dans le budget du *Pacte rural 2013-2014* de la ville de Cap-Chat;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8129-09-2013

Résolution numéro 8129-09-2013 n'existe pas.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE

RÉSOLUTION NUMÉRO 8130-09-2013

Engagement coordonnatrice du plan de développement stratégique et de diversification économique

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de Mme Anny Jalbert comme coordonnatrice du plan de développement stratégique et de diversification économique est venu à échéance le 23 août 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit poursuivre la mise en œuvre de son plan de développement stratégique et de diversification économique ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO LÉVESQUE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. engage Mme Anny Jalbert à titre de coordonnatrice du plan de développement stratégique et de diversification économique du 1^{er} septembre au 31 décembre 2013 ;
2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorière, M. Sébastien Lévesque, à procéder à la rédaction et la signature d'un contrat d'engagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET ACCUEIL ET INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

RÉSOLUTION NUMÉRO 8131-09-2013

Adoption des prévisions budgétaires 2013-2014 du projet *Accueil et intégration des personnes immigrantes*

CONSIDÉRANT le dépôt des prévisions budgétaires 2013-2014 du projet *Accueil et intégration des personnes immigrantes*;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions budgétaires équilibrées sont de 60 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. adopte les prévisions budgétaires 2013-2014 du projet *Accueil et intégration des personnes immigrantes*;
2. dépose une copie de ce document en annexe au livre des délibérations sous la cote A-525.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8132-09-2013

Salaire, coordonnatrice des services d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes

CONSIDÉRANT le budget 2013-2014 du projet *Accueil et intégration des personnes immigrantes*;

CONSIDÉRANT le besoin d'équité et de cohérence régionale relatif à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit apporter une modification au 1^{er} paragraphe de l'article 2.1 relatif à la rémunération du contrat de travail de Mme Christine Normand,

coordonnatrice des services d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes ;

CONSIDÉRANT QUE le financement du projet *Accueil et intégration des personnes immigrantes* repose sur des subventions gouvernementales non récurrentes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. modifie le 1^{er} paragraphe de l'article 2.1 relatif à la rémunération du contrat de travail de Mme Christine Normand, coordonnatrice des services d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes, laquelle modification se résume par une augmentation de salaire, et ce, à compter du 25 septembre 2013.
2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorière, M. Sébastien Lévesque, à procéder à la rédaction et la signature d'un d'*addenda* audit contrat.

Ce salaire est conditionnel à l'obtention du financement nécessaire des bailleurs de fonds gouvernementaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET LUTTE À LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 8133-09-2013

Engagement chargé de projet, comité Petite enfance de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QUE le comité Petite enfance de La Haute-Gaspésie est un regroupement de partenaires oeuvrant auprès des 0-5 ans et leurs familles ;

CONSIDÉRANT QU'avec le soutien d'Avenir d'enfants, le comité vise le développement global des 5 ans et moins vivant en situation de pauvreté afin que chacun d'eux ait un bon départ dans la vie;

CONSIDÉRANT QUE le comité Petite enfance de La Haute-Gaspésie est à la recherche d'un chargé de projet afin d'évaluer la faisabilité d'implanter une unité de services mobiles permettant d'offrir aux enfants du territoire ainsi qu'à leurs parents des activités éducatives, préventives et ludiques;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection désigné à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO LÉVESQUE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. entérine la recommandation du comité de sélection et engage, Mme Marie-Christine Lévesque, à titre de chargée de projet afin d'évaluer la faisabilité d'implanter une unité de services mobiles permettant d'offrir aux enfants du territoire ainsi qu'à leurs parents des activités éducatives, préventives et ludiques pour le comité Petite enfance de La Haute-Gaspésie, du 18 novembre 2013 au 14 novembre 2014, à raison de 35 heures par semaine ;
2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorière, M. Sébastien Lévesque, à procéder à la rédaction et la signature d'un contrat d'engagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8134-09-2013

Approbation du rapport financier semestriel, Avenir d'enfants

CONSIDÉRANT QU'Avenir d'enfants a accordé une aide financière de 96 196 \$ pour mener à terme le plan d'action 2013 du comité petite enfance de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QU'Avenir d'enfants exige de recevoir une ventilation des dépenses effectuées entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2013;

CONSIDÉRANT QUE certains projets prévus au *Plan d'action 2013* du comité petite enfance de La Haute-Gaspésie n'ont pas été en mesure de démarrer avant la période estivale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité petite enfance de La Haute-Gaspésie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le rapport financier semestriel du 1^{er} janvier au 30 juin 2013 exigé par Avenir d'enfants, lequel lui sera transmis dès que possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8135-09-2013

Recommandation du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, projet *Recyc'Toi*

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au *Plan d'action de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale 2012-2015* de rendre disponible un montant maximal de 15 000 \$ à Carrefour Jeunesse Emploi pour soutenir le projet *Recyc'Toi* ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière maximale, non remboursable, de 15 000 \$ à Carrefour Jeunesse Emploi pour le projet *Recyc'Toi*, lequel montant sera prélevé dans le poste budgétaire 02 69710 999;
2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer une entente avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8136-09-2013

Recommandation du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, projet *Embauche du travailleur communautaire en OMH*

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au *Plan d'action de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale 2012-2015* de rendre disponible un montant maximal de 20 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat pour soutenir le projet *Embauche du travailleur communautaire en OMH*;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière maximale, non remboursable, de 20 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat pour le projet *Embauche du travailleur communautaire en OMH*, lequel montant sera prélevé dans le poste budgétaire 02 69710 999;
2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer une entente avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8137-09-2013

Recommandation du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, projet *Atelier de sensibilisation pour le développement social de la personne*

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au *Plan d'action de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale 2012-2015* de rendre disponible un montant maximal de

36 000 \$ à Partagence pour soutenir le projet *Atelier de sensibilisation pour le développement social de la personne*;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière maximale, non remboursable, de 36 000 \$ à Partagence pour le projet *Atelier de sensibilisation pour le développement social de la personne*, lequel montant sera prélevé dans le poste budgétaire 02 69710 999;
2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer une entente avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8138-09-2013

Recommandation du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, création d'une enveloppe budgétaire pour la formation pour les intervenants

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au *Plan d'action de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale 2012-2015* de rendre disponible un montant de 5 000 \$ afin de créer une enveloppe budgétaire pour la formation pour les intervenants;

CONSIDÉRANT QUE cet argent sera sous la responsabilité de la coordonnatrice ATI, laquelle rendra compte des dépenses aux partenaires du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. crée une enveloppe budgétaire de 5 000 \$ pour la formation pour les intervenants, lequel montant sera prélevé dans le poste budgétaire 02 69710 999;
2. permet à la coordonnatrice ATI à autoriser les dépenses liées à la formation pour les intervenants, laquelle rendra compte de ces dépenses aux partenaires du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8139-09-2013

Recommandation du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, création d'une enveloppe budgétaire pour le transport des 0-17 ans, des jeunes et de leurs familles

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au *Plan d'action de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale 2012-2015* de rendre disponible un montant de 5 000 \$ pour créer une enveloppe budgétaire pour le transport des 0-17 ans, des jeunes et de leurs familles;

CONSIDÉRANT QUE cet argent sera sous la responsabilité de la coordonnatrice ATI, laquelle rendra compte des dépenses aux partenaires du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. crée une enveloppe budgétaire de 5 000 \$ pour le transport des 0-17 ans, des jeunes et de leurs familles, lequel montant sera prélevé dans le poste budgétaire 02 69710 999;
2. permet à la coordonnatrice ATI à autoriser les dépenses liées au transport des 0-17 ans, des jeunes et de leurs familles, laquelle rendra compte de ces dépenses aux partenaires du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8140-09-2013

Recommandation du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, projet *Village communautaire*

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au *Plan d'action de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale 2012-2015* de rendre disponible un montant maximal de 233,40 \$ à la Table des organismes communautaires de La Haute-Gaspésie (TOCHG) pour soutenir le projet *Village communautaire* ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière maximale, non remboursable, de 233,40 \$ à la Table des organismes communautaires de La Haute-Gaspésie (TOCHG) pour le projet *Village communautaire*, lequel montant sera prélevé dans le poste budgétaire 02 69700 999;
2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer une entente avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROJET HAUTE-GASPÉSIE EN FORME

RÉSOLUTION NUMÉRO 8141-09-2013

Engagement accompagnatrice en mode de vie physiquement actif, projet Haute-Gaspésie en Forme

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a ouvert le poste d'accompagnateur en mode de vie physiquement actif pour le projet *Haute-Gaspésie en forme* ;

CONSIDÉRANT QUE Haute-Gaspésie en forme est un regroupement local de partenaires issus de Québec en forme, ayant pour mission de soutenir la population dans la mise en œuvre d'actions accessibles, durables et concertées pour que les jeunes de 0 à 17 ans et leurs familles acquièrent, développent et maintiennent de saines habitudes de vie tant au niveau alimentaire qu'au niveau d'un mode de vie physiquement actif ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection à cet effet a retenu une candidature ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. engage Mme Caroline L'Archevêque à titre d'accompagnatrice en mode de vie physiquement actif pour le projet Haute-Gaspésie en Forme du 23 septembre 2013 au 30 mai 2014 ;
2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorière, M. Sébastien Lévesque, à procéder à la rédaction et la signature d'un contrat d'engagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8142-09-2013

Engagement animatrice-accompagnatrice en alimentation Haute-Gaspésie en Forme

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a ouvert le poste d'animateur-accompagnateur en alimentation Haute-Gaspésie en Forme pour le projet *Haute-Gaspésie en Forme* ;

CONSIDÉRANT QUE Haute-Gaspésie en forme est un regroupement local de partenaires issus de Québec en forme, ayant pour mission de soutenir la population dans la mise en œuvre d'actions accessibles, durables et concertées pour que les jeunes de 0 à 17 ans et leurs familles acquièrent, développent et maintiennent de saines habitudes de vie tant au niveau alimentaire qu'au niveau d'un mode de vie physiquement actif ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection à cet effet a retenu une candidature ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. engage Mme Nathalie Fournier à titre d'animatrice-accompagnatrice en alimentation Haute-Gaspésie en Forme du 3 septembre 2013 au 10 mai 2014 ;
2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorière, M. Sébastien Lévesque, à procéder à la rédaction et la signature d'un contrat d'engagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICE INSPECTION RÉGIONAL

Aucun dossier.

AUTRES SUJETS

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 AOÛT 2013

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs au 31 août 2013* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8143-09-2013

Désignation d'un élu responsable des questions aînés, MADA

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie participera à la démarche *Municipalité amie des aînés* (MADA) ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit désigner un élu responsable des aînés ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO LÉVESQUE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. crée un poste de responsable des questions aînés au sein du conseil qui assurera le suivi de l'ensemble des activités touchant la vie des aînés dans la municipalité ;
2. désigne M. Allen Cormier, préfet, au poste de responsable des questions aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET FORESTIER

À titre informatif, dépôt de la lettre, datée du 30 juillet 2013, de Mme Diane Lebouthillier, préfet de la MRC du Rocher-Percé, adressée à M. Gaétan Lelièvre, ministre responsable de la région Gaspésie-Les Îles-de-la-Madeleine, ayant pour objet *Programme Volet II - Programme de développement régional et forestier*.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8144-09-2013

Renouvellement de l'entente – gestionnaire de formation avec l'École nationale des pompiers du Québec

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer la résolution numéro 7869-02-2013 titrée *Reconduction de l'entente de formation pour les programmes Pompier I et Pompier II*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a l'intention de poursuivre la formation des pompiers à titre de gestionnaire de formation ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec l'École nationale des pompiers du Québec est venue à échéance le 30 juin 2013;

CONSIDÉRANT du fait que l'École est à moderniser son *Guide du gestionnaire* et à préparer son plan quinquennal de développement et d'activités et, de plus, que plusieurs demandes lui sont adressées relativement à la production de nouvelles formations ;

CONSIDÉRANT QUE l'École souhaite renouveler ladite entente pour un an seulement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. remplace la résolution numéro 7869-02-2013 titrée *Reconduction de l'entente de formation pour les programmes Pompier I et Pompier II* par celle-ci;
2. renouvelle l'entente – gestionnaire de formation avec l'École nationale des pompiers du Québec pour un an, soit du 1^{er} juillet 2013 jusqu'au 30 juin 2014 inclusivement, pour tous les programmes de formation visés par l'entente, incluant les ajouts qui pourraient être agréés par l'École.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8145-09-2013

Approbation du *Rapport 2012 du développement culturel*

CONSIDÉRANT le dépôt du *Rapport 2012 du développement culturel* de la MRC de La Haute-Gaspésie, daté le 22 juillet 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO LÉVESQUE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport 2012 de développement culturel* de la MRC de La Haute-Gaspésie, lequel sera présenté au ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

Je soussigné, Jovette Gasse, maire de Marsoui, donne avis, par la présente, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le *Règlement de délégation de pouvoirs au président d'élection*.

Un projet de règlement sera soumis à chacun des maires.

Jovette Gasse, maire de Marsoui

RÉSOLUTION NUMÉRO 8146-09-2013

Rémunération du personnel électoral

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales et de la préfecture sont prévues le 3 novembre 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit fixer la rémunération du personnel électoral ;

CONSIDÉRANT QUE le document intitulé *Rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux établie pour l'exercice financier 2013 (avis paru dans la Gazette officielle du Québec, 19 janvier 2013)* servira de référence ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. fixe la rémunération du personnel électoral selon le document intitulé *Rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux établie pour l'exercice financier 2013 (avis paru dans la Gazette officielle du Québec, 19 janvier 2013)* ;
2. dépose une copie de ce document en annexe au livre des délibérations sous la cote A-526.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉVENTIONNISTES DE L'EST, BILAN 2013

À titre d'information, on dépose le bilan 2013 des préventionnistes de l'est transmis par M. Jasmin Roy, responsable des préventionnistes de l'est.

PROGRAMMES S.H.Q.

CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO 8147-09-2013

Analyse de conformité 2012 (PRU, PAD et RVI)

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de lettre adressée à Mme Françoise Thibault, directrice du Service Rénovation et adaptation de domicile de la Société d'habitation du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre a pour objet l'*Analyse de conformité 2012 (PRU, PAD et RVI)* ;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre fait suite au suivi du *Plan de vérification 2012* de la SHQ ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le contenu de la lettre adressée à Mme Françoise Thibault, directrice du Service Rénovation et adaptation de domicile de la Société d'habitation du Québec, laquelle lui sera transmise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRU, PROGRAMMATION 2013

À titre informatif, dépôt de la lettre, datée du 16 août 2013, de Mme Françoise Thibault, directrice par intérim de la Direction de l'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec (SHQ), adressée aux directeurs généraux, aux secrétaires-trésoriers, aux responsables de l'administration des programmes et aux inspecteurs, informant la MRC de La Haute-Gaspésie que le budget 2013-2014 dans le cadre du programme de *Réparations d'urgence* (PRU) est épuisé et que la SHQ ne peut plus traiter de nouvelles demandes de participation pour la programmation en cours.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 8148-09-2013

Répartition de l'enveloppe budgétaire *RénoVillage*, municipalité Rivière-à-Claude

CONSIDÉRANT la répartition de l'enveloppe budgétaire du programme Rénovillage de la Société d'Habitation du Québec pour 2013-2014 approuvée à la séance du 8 juillet 2013 ;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 37 300 \$ plus le solde dans le cas où certains dossiers n'obtiendront pas le montant maximal de subvention seront distribués aux dossiers nécessitant les interventions jugées prioritaires ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-à-Claude a des besoins criants et désire y répondre ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO LÉVESQUE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE attribue un montant supplémentaire de 10 000 \$ de l'enveloppe budgétaire du programme Rénovillage de la Société d'Habitation du Québec pour 2013-2014 à la municipalité de Rivière-à-Claude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENFOUISSEMENT SANITAIRE

CORRESPONDANCE

PGMR, DÉPÔT DES ORIENTATIONS

A titre informatif, on dépose le document intitulé *Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles*, daté de juillet 2013, du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉVISION DU PGMR

À titre informatif, on dépose le document intitulé *Révision du PGMR*, dans lequel on mentionne les étapes à réaliser pour la révision du *Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Haute-Gaspésie*.

LITIGE AVEC BOUFFARD SANITAIRE SUR LE RECYCLAGE, PROPOSITION DE RÉGLEMENT PAR BOUFFARD SANITAIRE INC.

Suite à des discussions, il est prévu qu'une séance spéciale aura lieu pour discuter du litige avec Bouffard sanitaire inc. concernant le recyclage.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8149-09-2013

Colloque sur la gestion des matières résiduelles, autorisation

CONSIDÉRANT le coup d'envoi pour la mise à jour des plans de gestion est donné avec l'arrivée des lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles (PGMR) ;

CONSIDÉRANT QUE la première journée du colloque s'intéressera à la thématique de la planification, particulièrement les défis à relever dans le milieu municipal et dans les industries, commerces et institutions (ICI) ;

CONSIDÉRANT QUE la seconde journée sera consacrée à la gestion des matières organiques, où les participants pourront assister à des conférences sur les facteurs de succès et les bonnes pratiques de gestion ;

CONSIDÉRANT les thématiques de ces deux journées seront abordées en s'appuyant sur des cas concrets qui permettront aux participants de repartir avec une compréhension pratique et factuelle des enjeux présentés ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit également d'une excellente occasion d'échanger avec des gestionnaires issus de municipalités aux contextes variés ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise M. Christian Pelletier, responsable du développement durable, à assister au colloque sur la gestion des matières résiduelles, organisé par Réseau Environnement, prévu les 2 et 3 octobre 2013, à Victoriaville et, par conséquent, paye les frais reliés à ce colloque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8150-09-2013

Achat de matériel de recouvrement au lieu d'enfouissement sanitaire

CONSIDÉRANT QU'il y a un problème d'érosion au lieu d'enfouissement sanitaire ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit corriger ce problème en vue de la fermeture de son lieu d'enfouissement sanitaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise à acheter du matériel de recouvrement pour corriger le problème d'érosion à son lieu d'enfouissement sanitaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8151-09-2013

Ensemencement hydraulique au lieu d'enfouissement sanitaire

CONSIDÉRANT QU'à la suite des travaux pour corriger le problème d'érosion et le réaménagement de certaines pentes au lieu d'enfouissement sanitaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise à faire faire de l'ensemencement hydraulique où il y a eu des travaux de correction et de réaménagement de certaines pentes au lieu d'enfouissement sanitaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8152-09-2013

Mandat de fermeture au lieu d'enfouissement sanitaire

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit poursuivre les travaux de correction pour la fermeture de son lieu d'enfouissement sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit demander à une firme d'ingénieurs de poursuivre les démarches auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour y préparer les documents requis;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. demande à Consultants Enviroconseil inc. de lui faire une proposition en vue de la présenter au MDDEFP pour la fermeture de son lieu d'enfouissement sanitaire ;
2. advenant l'acceptation de la proposition, demande à Consultants Enviroconseil inc. de la déposer auprès du MDDEFP et d'entamer les discussions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de MME MICHELINE PELLETIER, il est résolu de lever la séance à 20 h 00.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».

